Image not found or type unknown

Demission avant licenciement

Par **Nott77_9**, le **19/04/2015** à **21:19**

Bonjour

est il possible de démissionner avant l'entretien préalable de licenciement, si c'est le cas est ce que la procédure va quand même continuer?
pour l'entretien préalable de licenciement quelles seront les précautions à prendre ? un salarié peut il se faire assister par une autre personne que les délégués de personnels (par exemple des conseillers ou un avocat?)

Par **P.M.**, le **19/04/2015** à **21:31**

Bonjour,
Il est possible de démissionner avant l'entretien préalable au licenciement mais avec les conséquences que cela peut comporter notamment au niveau de l'absence d'indemnisation par Pôle Emploi et d'indemnité de licenciement s'il n'était pas prononcé pour faute grave...
L'employeur peut poursuivre une procédure de sanction...
Il n'est pas possible de se faire assister autrement que par un autre membre du Personnel à partir du moment où il y a des Instances Représentatives du Personnel dans l'entreprise...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés